

Résolution sur la situation en Égypte

2013/2820(RSP) - 12/09/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Égypte.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Rappelant le coup d'Etat militaire qui a déposé le président Morsi et son gouvernement le 3 Juillet 2013, le Parlement **condamne le recours disproportionné à la force** et les pertes en vies humaines durant le démantèlement par les forces égyptiennes de sécurité des sit-in des places Rabaa et Nahda. Dans le même temps, il déplore le fait que les dirigeants des **Frères musulmans** n'aient pas clairement recommandé à leur base politique de s'abstenir de recourir à toute forme de violence à l'égard de leurs concitoyens, de l'armée et de la police, et qu'ils n'aient rien fait pour prévenir et empêcher ces attaques.

Le Parlement invite les autorités égyptiennes à **mettre fin à l'état d'urgence**, à libérer tous les prisonniers politiques, y compris M. Morsi, ex-président déchu, et à traiter les détenus dans le respect de leurs obligations internationales, afin de **créer les conditions nécessaires à un processus politique**. Le pouvoir devrait être transféré dès que possible à des autorités civiles démocratiquement élues.

Exprimant son soutien en faveur du processus d'élaboration et de **réforme de la Constitution**, les députés insistent sur la nécessité d'asseoir les fondations d'une nouvelle Égypte, véritablement démocratique, qui garantisse à tous les citoyens égyptiens, hommes et femmes, le respect des libertés et des droits fondamentaux, y compris la liberté religieuse. Ce processus devrait être suivi d'un **référendum** sur une nouvelle Constitution pluraliste, ainsi que d'élections présidentielles et législatives libres et régulières.

Les députés rappellent au président par intérim, au gouvernement provisoire et à l'armée égyptienne qu'ils sont tenus d'assurer la sécurité de tous les citoyens du pays quelle que soit leur orientation ou leur affiliation politique. Ils craignent à cet égard que les autorités n'aient pas pris les mesures de sécurité adéquates pour protéger la communauté copte. Ils soutiennent la décision prise le 21 août 2003 par le Conseil «Affaires étrangères» de **poursuivre l'aide de l'Union européenne** dans le secteur socio-économique et l'aide à la société civile, mais ils demandent au gouvernement provisoire de veiller à ce que les organisations nationales ou internationales de la société civile, les syndicats indépendants et les journalistes puissent exercer librement leurs activités.

L'Union est invitée à prendre en considération le **principe de conditionnalité** («donner plus pour recevoir plus») et les défis économiques auxquels l'Égypte est confrontée dans les relations bilatérales qu'elle entretient avec ce pays et dans le soutien financier qu'elle lui apporte. Le Parlement se félicite également de la récente décision prise par le Conseil «Affaires étrangères» de **suspendre les licences d'exportation** vers l'Égypte de tous les équipements qui pourraient être utilisés à des fins de répression interne. Il demande que des mesures soient prises pour assurer une transparence et une responsabilisation accrues dans l'utilisation en Égypte des fonds octroyés par l'Union européenne.

Enfin, le Parlement réitère sa demande de voir instaurer sans délai un mécanisme de l'Union européenne visant à faciliter, sur les plans juridique et technique, le **recouvrement d'avoirs** dans les pays du printemps arabe.